

TERMES ET CONDITIONS AU CONTRAT

- Afin que les travaux débutent, la soumission/estimation doit être: accepté électroniquement ou les documents doivent être signés.
- Pour qu'il y ait ajout, retrait ou modification à la soumission/estimé initiale, le client doit systématiquement accepter électroniquement ou signer les documents requis.

LA FACTURATION SERA ÉTABLIE EN FONCTION DES CRITÈRES SUIVANTS, ET CE, EN FONCTION DES PRIX EN MAGASIN.

- Le travail réellement réalisé.
- Le matériel réellement utilisé.
- Les prix seront ajustés avec les produits et couleurs choisies par le client.
- Si le client achète ou fournis ses matériaux, une majoration de **30%** de l'installation sera mise à niveau sur la soumission/facture.
- La première soumission est gratuite, cependant, les soumissions nécessitent des ajouts ou modifications sont sujettes à une surcharge de 25\$.
- Ce contrat est muni de clauses contractuelles (**INDEX**).

INDEX

- 1.1 LE CLIENT SERA FACTURÉ SELON LE PRIX AFFICHER CHEZ LES DISTRIBUTEURS*
- 1.2 CONCERNANT UNE HAUSSE DES MATÉRIAUX*
- 1.3 SURCHARGE DE CARBURANT SELON LE TAUX DU JOUR*
- 1.4 SUJET À DES FRAIS DE DÉPLACEMENT SUPPLÉMENTAIRE SI MODIFICATION À LA SOUMISSION INITIALE*
- 1.5 LES IMPRÉVUS DANS LE SOL SONT LA RESPONSABILITÉ ENTIÈRE DU CLIENT*
- 1.6 DANS L'IMPOSSIBILITÉ D'EFFECTUER LES TRAVAUX À LA DATE CONVENUE PAR LES PARTIS, DÛ À UN RETARD CAUSÉ PAR LE CLIENT, DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES DE DÉPLACEMENT SERONT CHARGÉS*

MODALITÉS DE PAIEMENT

- 0% LORS DE LA SIGNATURE.
- 50% LA PREMIÈRE JOURNÉE DES TRAVAUX.
- LE SOLDE RESTANT PLUS LES EXTRAS LA DERNIÈRE JOURNÉE DES TRAVAUX.
- FRAIS EN CAS DE NON-PAIEMENT : 2%/MOIS ET/OU 24%/AN.

MÉTHODES DE PAIEMENTS

- EN ARGENT
- PAR VIREMENT INTERAC
 - 418-561-8700 ou INFO@EVOLUTIONPAYSAGISTE.CA
 - MOT DE PASSE A INSCRIRE LORS DU VIREMENT INTERAC : **4185618700**
- VIREMENT ENTRE PERSONNES DESJARDINS
 - NUMÉRO DE COMPTE : (92001-815-059870-6)

•CHÈQUE CERTIFIÉ ÉMIS AU NOM DE : **ÉVOLUTION PAYSAGISTE INC**

GARANTIES

- Pour qu'une garantie soit applicable, le montant **TOTAL** de la facture doit avoir été payé.
- Évolution Paysagiste Inc. n'offre aucune garantie directe des produits et/ou matériaux. Ce sont fabricants ou fournisseurs dans le cas échéant.
- Aucune garantie n'est applicable si les dommages sont causés par le gel ou le dégel.
- Pour voir les clauses distinctes des garanties offertes par Évolution Paysagiste Inc. veuillez-vous rendre au : www.evolutionpaysagiste.ca

POUR TOUTE RUPTURE DE CONTRAT

- UNE PÉNALITÉ ÉQUIVALENT A LA SOMME DE 20% DU TOTAL DU CONTRAT AVANT TAXE SERA EXIGIBLE AU MOMENT DE LA RUPTURE DE CONTRAT

OFFICIALISATION DU CONTRAT

PAR LA PRÉSENTE, JE _____, CONFIRME AVOIR LU ET
COMPRENDRE L'ENSEMBLE DES ÉNONCÉS PRÉCÉDENTS. JE CONFIRME DE PLUS
ACCEPTER L'ENTIÈRETÉ DES CONDITIONS ET TERMES DE L'ASSOCIATION ME LIANT À
ÉVOLUTION PAYSAGISTE INC. PAR LA PRÉSENTE, JE M'ENGAGE À RESPECTER MES
ENGAGEMENTS DANS L'ASSOCIATION AVEC **ÉVOLUTION PAYSAGISTE INC.**

SIGNATURE DU CLIENT

DATE

SIGNATURE DE L'ENTREPRISE